

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA COOPERATION ET
DES PROJETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT
AND FORESTRY

SECRETARIAT GENERAL

COOPERATION AND PROJECTS
DIVISION

**MISSION D' EVALUATION FINALE
MULTI-PARTENAIRES DU PROGRAMME
SECTORIEL FORETS ET ENVIRONNEMENT
(PSFE)**

YAOUNDE 10 -14 MAI 2004

AIDE-MEMOIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION-----

DEROULEMENT DE LA MISSION-----

DES RESULTATS

- 1 – PTA de la phase transitoire 2004 et pour l'année 2005,
- 2 – Financements du PSFE
- 3 – Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation
- 4- Feuille de route (déclencheurs, PTA minimum consensuel)
- 5 – Conclusions et recommandations

ANNEXES

1. Programme de la Mission
2. Discours d'ouverture du SG/MINEF
3. Compte-rendu/Commission N°1 « activités prioritaires du PSFE pour la phase transitoire 2004 et l'année 2005 »,
4. Compte-rendu/Commission N°2 «financement du PSFE »
5. Compte-rendu/Commission N°3 «mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation »
6. Discours de clôture du MINEF
7. Termes de référence de la mission
8. Liste des participants

I- INTRODUCTION

1. Le Gouvernement du Cameroun et les partenaires de la coopération internationale impliqués dans le secteur forêt et environnement ont procédé du 10 au 14 mai 2004 à l'hôtel Mont Fébé de Yaoundé à la mission d'évaluation finale du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE).
2. Le PSFE est conçu comme un programme national de développement sectoriel établi par le Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique forestière, mais ouvert au financement de tous les bailleurs de fonds, ainsi qu'aux contributions de la société civile et des ONG. Il se décline en cinq composantes opérationnelles : (i) gestion environnementale des activités forestières, (ii) aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et la valorisation des produits forestiers, (iii) conservation de la biodiversité et la valorisation des produits fauniques, (iv) gestion communautaire des ressources forestière et fauniques, (v) renforcement institutionnel, formation et recherche.
3. La mission était placée sous la présidence du Dr. MADI Ali, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts, représentant du Ministre de l'Environnement et des Forêts.
4. Elle a connu la participation des représentants (i) du gouvernement du Cameroun (MINEF, MINEPAT, MINFIB), (ii) les partenaires extérieurs bilatéraux (Allemagne, Canada, France, Royaume-Uni), multilatéraux (Commission Européenne, PNUD, Banque mondiale, BAD, BEAC) et, (iii) les ONG internationales et nationales (SNV, IUCN, WWF, WCS, Birdlife International, CBCS, CATEF...), (iv) le secteur privé, les organisations de la société civile et les populations soit une centaine de personnes dont la liste est présentée en annexe 8.
5. L'objectif de cette mission d'évaluation était de permettre aux différents Bailleurs de fonds et Partenaires au développement de se positionner définitivement sur les composantes du PSFE et préciser en fonction de leurs cycles respectifs de programmation, le type de leur appui ainsi que le montant de leur concours financier dans la mise en œuvre du programme.
6. D'une manière générale, cette mission d'évaluation devait déboucher sur les résultats suivants: (i) Reconnaissance du début effectif du PSFE, (ii) les engagements conjoints du Gouvernement et des partenaires, ainsi que les déclencheurs des financements examinés et validés, (iii) le plan de réformes et la politique de contrôle du MINEF présentés aux participants, (iv) le montage opérationnel du programme proposé par le Gouvernement validé, (v) le mécanisme de suivi-évaluation du programme examiné et validé, (vi) les différents mécanismes de financement, y compris les mécanismes d'exécution budgétaire gouvernementaux adoptés, (vii) la matrice de financement du PSFE complétée par le Gouvernement et les partenaires internationaux, (viii) le budget

du PSFE, restructuré conformément aux recommandations de la mission de juin 2003 sur la base de des matrices proposées par le Gouvernement et les Partenaires principaux, connu, (ix) les PTA et le budget 2004 par composante et par province analysés et validés, (x) les Plans de Travail Annuel 2005 élaborés, (xi) le projet d'Accord de Partenariat présenté par lettre au MINEF.

II- DEROULEMENT DE LA MISSION D'EVALUATION

7. La mission s'est articulée autour des principales phases suivantes :

- i. La cérémonie d'ouverture;
- ii. Le Point sur les engagements pris lors de la dernière mission d'évaluation de juin 2003;
- iii. Les travaux en commission.
- iv. La restitution des travaux des commissions et validation des rapports ;
- v. Les rencontres parallèles entre les Partenaires
- vi. La préparation et la présentation de l'Aide Mémoire
- vii. La cérémonie de clôture (interventions du représentant de la BM et mot de clôture du SG MINEF)

8. Dans son mot d'ouverture, le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a retracé la genèse et l'historique du PSFE. Il a ensuite exprimé les attentes du gouvernement Camerounais et sa détermination à assurer la mise en œuvre effective du PSFE.

9. Le Point sur les engagements pris lors de la dernière mission d'évaluation de juin 2003 a été fait par le Coordonnateur du PSFE, Monsieur Kouagna Denis.

10. L'organisation du travail a été faite par le facilitateur, Monsieur Massanga David.

11. Les travaux en commissions se sont organisés autour des trois thématiques majeures suivantes:

- Les Plans de Travail Annuel 2004 et 2005;
- La Coordination et le suivi évaluation du programme ;
- Les Mécanismes de financement.

III- RESULTATS DE LA MISSION

12. D'une manière générale la mission a enregistré les résultats suivants :

a) – PTA de la phase transitoire 2004 et pour l'année 2005,

13. La mission a reconnu les efforts fournis dans l'élaboration des plans de travail annuel. Une première version de ceux-ci a été présentée. Certains points restent néanmoins à compléter et à affiner notamment : (i) PTA composante 1 à redimensionner par rapport

aux objectifs de la composante et aux ressources disponibles (ii) harmonisation et mise en cohérence (au plan technique et financier) des PTA pour éviter les duplications éventuelles et les orienter vers l'atteinte des déclencheurs des tranches de financement. (iii) ventiler les financements par sources.

b) – Financement du PSFE

14. Le financement du PSFE se fera à travers cinq sources : (i) les ressources internes propres, (ii) l'appui budgétaire ciblé, (iii) le fonds commun, (iv) les dons projets et (v) les prêts au secteur privé.

15. Au niveau des ressources propres un consensus s'est dégagé pour que soient facilités le contrôle et la consommation de ces fonds.

16. En ce qui concerne l'appui budgétaire ciblé, un consensus s'est dégagé sur 5 points : (i) tous les financements doivent passer par la CAA qui ouvrira un Compte Spécial au niveau de la BEAC (CAA /PSFE). Ce système permettra à ces financements d'être inscrits par la loi des finances, (ii) le réapprovisionnement du compte Spécial à 60% d'utilisation (rev. Art. 8), (iii) la nécessité de renforcer la déconcentration de la gestion des fonds en conformité avec la réglementation en vigueur, (iv) l'attribution des marchés se fera suivant les procédures de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (ref. Art. 16), toutefois les bailleurs de fonds peuvent en cas de besoin, soit solliciter à participer à titre d'observateur aux travaux ou solliciter des clarifications de la commission quand le marché est attribué ou enfin commettre des audits externes, (v) le renforcement des capacités du MINEF au niveau de la fonction financière.

17. Pour ce qui est des dons projets et prêts au secteur privé, il a été recommandé que ce type de financement entre progressivement dans l'approche programme.

18. S'agissant du Fonds Commun, un accord de principe a été acquis pour sa mise en place. Sa gestion sera conjointement assurée par la GTZ-IS et le MINEF à travers une unité de gestion logée au MINEF. Les missions principales seront l'assistance technique et la formation (notamment : renforcement de la fonction financière du MINEF, appui financier pour combler le gap laissé par les trois premières sources de financement).

19. Des précisions sur son fonctionnement seront affinées plus tard à travers les accords de collaboration et les règles de procédure notamment : (i) les mécanismes d'imputation de la dépense, (ii) les mécanismes de transfert de responsabilité au MINEF, (iii) les mécanismes de capture de ces fonds par le budget de l'Etat.

20. Enfin, par rapport aux activités du programme, douze partenaires se sont positionnés (Canada, Allemagne, Grande Bretagne, France, Commission Européenne, Banque Mondiale, PNUD, BAD, WWF, FAO, Birdlife, IUCN et WCS).

21. Les contributions annoncées des partenaires (voir annexe), devront encore être validées selon les procédures propres à chacun et les décaissements prévus par tranche seront conditionnés par des déclencheurs communs aux partenaires.

c) – Mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation

22. La mission a retenu les instances suivantes :

- Les instances d'orientation et de validation (CPS, COV) ;
- Les instances d'exécution (COMREM, différentes structures du MINEF) ;
- Les instances de concertation (Forum National et fora provinciaux).

23. Trois niveaux d'intervention ont été retenus:

- le Niveau national de pilotage du programme
- le niveau national de conduite de chaque composante
- le niveau provincial de mise en œuvre.

24. Les responsabilités des différentes instances ont été également énoncées et devraient être clarifiées.

25. Outre les acteurs du système de suivi évaluation présenté dans le montage institutionnel du programme, il a été rappelé que le système de suivi comprend également des données (données de base, indicateurs, ...), des procédures et des outils qui sont largement présentés dans l'annexe5 du présent aide mémoire. La conception d'un système de suivi-évaluation à la hauteur du PSFE est en cours et les discussions y relatives se poursuivront avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le programme.

IV- Feuille de route

26. Prenant acte du démarrage effectif du PSFE sur les ressources interne du MINEF, les partenaires tout en se positionnant ont émis le vœu de voir l'aboutissement de certains documents tels (i) la finalisation des PTA 2004-2008, (ii) la présentation d'un plan de réforme et d'une lettre/déclaration d'intention de politique de contrôle forestier (iii) la finalisation de la lettre d'intention sur la mise en place du fonds commun (iv) prise en compte de tous les projets et programmes en cours (v) plan de gestion et d'actions environnementale, (vi) la matrice des déclencheurs (vii) le plan de développement des peuples indigènes, (viii) gestion des impacts du programme (ix) la finalisation et validation de la revue institutionnelle du SPE (x) appui financier minimum pour l'appui institutionnel d'ici décembre 2004.

27. Tous ces éléments seront résumés dans une matrice des actions à mener à court terme.

V – Conclusion

28. La mission a abouti à des résultats importants notamment (i) le consensus sur les mécanismes de financement du programme, (ii) le montage institutionnel du programme, (iii) l'élaboration d'une première version des PTA 2004 et 2005 et (iv) le positionnement des différents partenaires en ce qui concerne leur appui.

VI – ANNEXES

Annexe 2 Discours d'ouverture

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopérations, des Organisations Non Gouvernementales, de la société civile et du secteur privé,
Mesdames et Messieurs les Responsables des Organismes sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Forêts,
Chers Collaborateurs,
Distingués Invités,
Mesdames Messieurs,**

Le Ministre de l'Environnement et des Forêts avait bien voulu être parmi nous à l'occasion de cette 5^{ème} mission d'évaluation du Programme sectoriel Forêts Environnement (PSFE). Mais en raison des contraintes d'emploi de temps, il n'a pu être des nôtres et Je me sens particulièrement honoré de présider ce jour, en son nom, l'ouverture des travaux de ladite mission qui constituera le centre de nos préoccupations tout au long de cette semaine qui commence.

*Qu'il me soit permis avant toute chose de souhaiter à tous les invités, **au nom du Ministre de l'Environnement et des Forêts**, une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour en terre camerounaise. Permettez moi également de témoigner notre reconnaissance à tous les participants, venus parfois de très loin, d'avoir bien voulu accepter, malgré leurs emplois de temps fort astreignants, d'honorer de leur présence cette importante rencontre. Cette présence dont nous apprécions tous la régularité est un témoignage éloquent de leur ferme détermination à collaborer avec le Gouvernement camerounais dans le cadre d'une mise en œuvre efficiente du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE).*

Je voudrais exprimer ici ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'organisation de cette mission, notamment la Banque Mondiale, la Coopération allemande, la Coopération britannique et l'ensemble des partenaires au développement, y compris les Organisations Non Gouvernementales pour le soutien apporté dans le cadre général des réformes du secteur forestier menées par le Gouvernement camerounais.

**Mesdames et Messieurs,
Chers participants,**

Pour mieux comprendre les enjeux de cette 5^{ème} mission d'évaluation qui nous réunit ici ce jour, il convient tout d'abord de la resituer dans son contexte historique afin que cela soit toujours présent dans notre esprit et pour qu'il puisse éclairer davantage nos réflexions au cours des présentes assises.

*En effet, le PSFE est pour le Cameroun la matérialisation dans les faits de la Déclaration issue du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale, organisé à Yaoundé en mars 1999 à l'initiative du **Président de la République du Cameroun, Son Excellence Paul BIYA**.*

Conformément à cette impulsion politique, le Ministère de l'Environnement et des forêts s'est déjà attelé à entreprendre d'importantes réformes contribuant aujourd'hui à baliser les chemins d'une mise en œuvre plus rationnelle du PSFE. Nous en voulons pour preuve :

- *L'application plus stricte des principes de gouvernance dans le secteur, notamment à travers la présence des observateurs Indépendants lors des Commissions d'attribution des titres d'exploitation et pendant le contrôle des activités forestières ;*
- *Le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale de nos ressources ;*
- *La création du Comité national et des Comités provinciaux de lutte contre le braconnage ;*
- *Les opérations « coups de poing » dans les foyers de braconnage à travers nos services provinciaux de faune appuyés par l'unité centrale de lutte contre le braconnage et les forces de maintien de l'ordre ;*
- *La poursuite du processus d'adoption des plans d'aménagement et du classement des UFAs ;*
- *L'implication des populations locales dans la gestion durable des ressources et le transfert régulier d'une partie des recettes issues de l'exploitation de ces ressources au profit des dites populations ;*
- *L'instauration d'un dialogue permanent avec les partenaires au développement ;*
- *La mise en place d'un Comité chargé de la mise en œuvre de la Revue institutionnelle et du PSFE (COMREM);*
- *L'amélioration du suivi des contentieux avec la mise en place d'un cadre de Concertation entre MINEF-MINJUSTICE-MINFIB pour faciliter la compréhension mutuelle de la législation forestière au Cameroun (CARCOFLEX) ;*
- *Le redéploiement du personnel en instance d'affectation à la DAG ;*
- *Les progrès accomplis dans la mise en place des structures dirigeantes de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) qui permet aujourd'hui d'envisager l'opérationnalisation de cet Organisme avec beaucoup plus d'optimisme ;*
- *L'organisation avec succès et dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, en Octobre dernier à Yaoundé, de la Conférence internationale sur le Processus d'Application des Lois Forestières et la Gouvernance en Afrique (AFLEG), rencontre dont le point fort des résolutions était le renforcement du partenariat et la nécessité de tenir un même langage en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation illégale et le grand braconnage ;*
- *Le respect de tous les engagements conjoints dans le cadre du point d'achèvement de l'initiative PPTE.*

Il s'agit là d'actions déterminantes qui prouvent à suffisance le ferme engagement du Gouvernement camerounais à poursuivre les réformes du secteur forestier en vue

d'une exploitation durable de nos ressources naturelles ; elles démontrent également que pour le Cameroun, le PSFE actuellement approprié par le MINEF, a déjà commencé à être mise en œuvre.

**Mesdames et Messieurs,
Chers participants,**

Au moment où nous nous retrouvons pour évaluer le chemin parcouru depuis la dernière mission conjointe de suivi évaluation des 25 et 26 juin 2003, il est important de signaler, s'agissant de la finalisation de la phase préparatoire de la présente mission, que certaines promesses d'actions prises par le MINEF sont effectivement tenues. je pense, entre autres:

- *Aux études d'impacts socio environnementaux et l'analyse économique du PSFE qui demandent encore juste quelques réajustements notamment en ce qui concerne le plan de gestion environnementale ;*
- *Au plan de réforme qui est déjà adopté ;*
- *A la politique de contrôle qui est actuellement redéfinie ;*
- *Aux réunions interministérielles de préparation qui ont effectivement eu lieu sous l'égide du COMREM ;*
- *Aux documents de programme qui sont disponibles en Français et en anglais;*

Il convient par ailleurs de relever que le Ministère de l'Environnement et des Forêts a déjà commencé à financer ce programme sur la base des prévisions budgétaires de l'année 2004, de l'ordre de huit (08) milliards de FCFA sur les 17 milliards prévus, soit un gap d'à peu près neuf (9) milliards de FCFA qu'il faudra combler dès cette mission pour nous permettre de boucler l'an 01 du PSFE.

Mesdames et Messieurs,

*Vous vous rappelez encore sans doute de nos contacts avec les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques des pays partenaires qui ont reconnu nos efforts et qui souhaitent la préservation des acquis de la réforme et leur amélioration. **Fort de nos efforts, et tout en restant ouvert aux contributions, il est temps qu'il y ait synergie d'actions et consensus par rapport au cycle de financement des activités du PSFE, afin de faire avancer davantage nos réformes jusqu'ici menées ensemble (PAU, CAS III, Déclencheurs du point d'achèvement, etc.), réformes qui ne doivent pas attendre au risque d'être victime de l'usure du temps.***

La présente mission d'évaluation a donc pour objectif essentiel de permettre aux différents partenaires au développement de se positionner définitivement sur les composantes du PSFE qu'ils entendent accompagner dans leur mise en œuvre, en fonction de leurs cycles respectifs de programmation. Plus précisément, Il s'agira entre autres:

- *De présenter le plan de réforme et la politique de contrôle adoptée par le MINEF et prendre en compte les recommandations qui seront formulées quant à leur application ;*
- *D'examiner et de valider le mécanisme de suivi - évaluation du Programme ;*
- *De faire adopter les différents mécanismes de financement, y compris les mécanismes gouvernementaux d'exécution budgétaire;*
- *De compléter la matrice de financement du PSFE (du Gouvernement et des partenaires) ;*
- *D'analyser et de valider les Plans de Travail Annuels (PTA) 2004 et un draft de 2005, ainsi que les budgets y afférents ;*
- *De s'accorder sur un programme prioritaire pluriannuel.*

Voilà pourquoi cette 5^{ème} mission est pour nous l'ultime rencontre pour la reconnaissance du démarrage effectif du PSFE et le positionnement des partenaires quant au financement de ce programme sectoriel à la fois capital et stratégique pour le Cameroun, dans le cadre de la validation du plan de convergence sous régionale lors de la prochaine Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en juin prochain, processus qui se situe en droite ligne de la Déclaration de Yaoundé.

***Mesdames et Messieurs,
Chers participants,***

J'attends donc de vous une contribution positive à travers un examen minutieux, concerté, constructif et sans complaisance des thèmes retenus afin qu'il nous soit possible de faciliter l'implication effective de toutes les parties prenantes et l'assouplissement de la mise en œuvre du PSFE.

Par conséquent, nos réflexions au cours de ces assises devront déboucher non seulement sur nos positionnements respectifs par rapport au financement des diverses composantes du PSFE, mais aussi sur un accord de partenariat démontrant notre engagement commun à traduire nos volontés respectives en activités concrètes susceptibles de rendre le PSFE plus efficace sur le terrain du développement.

Il m'apparaît enfin opportun d'indiquer que nos échanges d'expériences doivent rester conformes aux engagements déjà pris et doivent intégrer l'objectif d'assainissement du secteur forestier et de gestion durable des ressources naturelles.

Mesdames et Messieurs,

C'est dire tout l'espoir qui repose sur vous, malgré l'ampleur de la tâche qui vous attend et que je sais pertinemment difficile.

Je puis d'ores et déjà vous rassurer de l'engagement et de la détermination du Gouvernement camerounais à ne ménager, comme d'habitude, aucun effort pour une

mise en œuvre efficace des différentes recommandations qui seront issues des travaux de la 5^{ème} mission d'évaluation du PSFE.

Tout en renouvelant notre sincère gratitude à tous nos partenaires au Développement (Banque Mondiale, Coopération allemande, Coopération britannique, Coopération française, Coopération canadienne, Union Européenne, Coopération Japonaise, la FAO, WWF, UICN, et j'en passe) pour l'appui multiforme qu'ils n'ont jamais cessé d'apporter dans le cadre de la préparation du PSFE, et pour l'intérêt qu'ils ont toujours manifesté pour la mise en œuvre dudit programme, je les invite instamment au renforcement du partenariat qui se construit aujourd'hui autour du PSFE, afin que nos efforts communs consentis jusqu'ici ne soient pas une peine perdue.

C'est sur cette note d'appel à cette synergie davantage vivante en vue de consolider nos efforts de gestion durable et rationnelle des ressources pour tous que je déclare ouverts les travaux de la 5^{ème} mission d'évaluation multipartenaires du Programme Sectoriel Forêts environnement (PSFE).

Vive la Coopération Internationale !

Vive le Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) !

Vive le Ministère de l'Environnement et des Forêts !

Vive le Cameroun !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Annexe 3 PTA

Annexe 4 Mécanismes de financement

RAPPORT DE LA COMMISSION N°2 THEME : FINANCEMENT

Pendant 4 jours (les 10,11, 12 et 13 mai 2004), il était attendu sous la présidence du SG du MINEF, que la commission Financement parvienne à atteindre les résultats suivants :

1. Mécanismes de financement adoptés ;
2. Positionnement des partenaires par rapport aux différentes activités précisées ;
3. Matrice de financement complétée ;

Pour parvenir à ces résultats, la méthodologie suivante a été adoptée :

- travaux en plénière au niveau de la Commission ;
- travaux en Sous-Commission (Mécanismes financiers, Fonds Communs)
- visites guidées pour les échanges avec le Directeur du Trésor et du Budget.

Les membres de la commission au vu des résultats attendus ont relevé qu'il devait s'agir d'un processus qui se préciserait davantage après les échanges avec les sièges des organisations ici présentes.

1. Ainsi s'agissant des mécanismes de financement, la commission s'est d'abord penchée sur les différents types de financement possibles du programme à savoir :
 - les ressources internes propres (Budget de fonctionnement, Budget d'investissement, Fonds Spéciaux, PPTE etc.) ;
 - l'appui budgétaire ciblé ;
 - le Fond Commun (Basket Funding) qui devrait être administré par GTZ-is ;
 - les dons projet et les prêts au secteur privé.

A la suite de la présentation de ces différentes catégories de financement, les membres ont échangé sur chaque type de financement pour une meilleure compréhension.

A- Au niveau des ressources propres, l'attention des membres de la commission s'est focalisée sur trois points :

- Le circuit de la dépense ;
- Les délais d'exécution de la dépense ;
- Le système d'organisation au niveau décentralisé.

A la suite de ces échanges, un consensus s'est dégagé pour que soit facilitée le contrôle et la consommation de ces fonds.

B- Au niveau de l'appui budgétaire ciblé, les membres se sont intéressés à trois points principaux :

- La mobilisation des fonds
 - Mécanisme d'ouverture et de fonctionnement du compte (Fallait-il l'ouvrir directement à la BEAC ou passer par la CAA ?).
 - Les mécanismes de réapprovisionnement du compte (faut-il un taux plancher ou alors un pourcentage du montant disponible ?).
- L'exécution et le paiement de la dépense.
- Les mécanismes d'attribution des marchés.
Un consensus s'est dégagé sur 5 points :

- Tous les financements devraient passer par la CAA qui ouvrira un Compte Spécial au niveau de la BEAC (CAA /PSFE). Ce système permettra à ces financements d'être captés par la loi des finances ;
- Le réapprovisionnement du compte Spécial à 60% d'utilisation (rev. Art. 8).
- La nécessité de décentraliser la gestion des fonds.
- L'attribution des marchés se fera suivant les procédures de l'ARMP (rev. Art. 16) toutefois les bailleurs de fonds peuvent en cas de besoin, soit solliciter à participer à titre d'observateur avec voix non délibérative ni consultative aux travaux ou solliciter des clarifications de la commission quand le marché est attribué ou enfin commettre des audits externes.
- Le renforcement des capacités du MINEF au niveau de la fonction financière.

C- Au niveau des dons et prêts projets, les membres ont souhaité simplement que ce type de financement entre progressivement dans l'approche programme.

D- Enfin, s'agissant du Fond Commun, à titre de rappel, son fonctionnement se fera à partir d'une Unité de Gestion dirigée par la GTZ-is et le MINEF assurera la cogestion. Les missions principales seront l'assistance technique et la formation notamment:

- Le renforcement de la fonction financière du MINEF ;
- L'appui financier pour combler le gap laissé par les trois premières sources de financement.

D'une façon générale, un accord de principe a été acquis pour sa mise en place, mais des précisions sur son fonctionnement seront affinées plus tard à travers les accords de collaboration et les règles de procédure. Trois grands ont focalisé l'attention des membres de la commission :

- Les mécanismes d'imputabilité de la dépense ;
- les mécanismes de transfert de responsabilité au MINEF ;
- les mécanismes de capture de ces fonds par le budget de l'Etat.

En raison de l'importance des débats, deux sous/commissions ont été créées pour :

- Améliorer le document proposé (mécanisme de financement)

- Améliorer la mise en œuvre du Fond Commun ;

Les travaux de ces deux sous commissions ont été complétés par les rencontres avec les Directeur du Budget et du Trésor.

A la suite de la restitution des 2 sous/commissions, un consensus s'est dégagé sur les points suivants :

- Au cours des deux premières années, le fonctionnement du fond se fera suivant les règles de procédures proposées par GTZ-Is et au cours des deux années suivantes à travers l'appui budgétaire ciblé ;
- Le PSFE et les PTA seront les bases d'éligibilité des activités du fond ;
- Il sera mis en place deux comités :

Un comité de gestion présidé par le MINEF et comprenant outre les bailleurs de fond, le MINEFI, le MINPAT et GTZ-IS

Un comité technique d'accompagnement qui se réunira trimestriellement pour valider toutes les activités du point de vu technique. Il sera par conséquent important que le MINEF puissent préalablement valider les activités pour déclencher le paiement par GTZ-IS ;

Les requêtes pour le financement des activités doivent être faites par le DAG qui transmettra à l'unité de gestion qui par la suite sollicitera le quitus du Comité de gestion ;

Pour des petites activités dont il faudra fixer un seuil financier, le CTP et le DAG pourront déclencher valider l'activité sous réserve de l'approbation ultérieure du Comité de gestion ;

GTZ-IS veillera au respect des procédures ;

Il faut que ces fonds soient capturés par la loi des finances à travers une convention qui désignera les gestionnaires ;

- la comptabilité de ces fonds doit apparaître dans celle de l'Etat ;
- les principaux pourvoyeurs de ces fonds seront la DFID et l'ACDI avec une option de fond fiduciaire pour la DFID si elle reste seul pourvoyeur ;
- Pour une bonne lisibilité des autres bailleurs intéressés à approvisionner ce fond, le programme précisera les montants annuels nécessaires pour son bon fonctionnement ;
- La convention de financement précisera :

Le rôle des différentes parties prenantes

Le rôle de GTZ-IS

Le budget de GTZ-IS

Les responsabilités administratives et comptables du MINEF et de GTZ-IS

La gestion administrative de l'assistance technique

Les liens hiérarchiques avec la structure de coordination du programme ;
 La commission a souhaité que l'on définisse la feuille de route des activités à mener pour la mise en place de ce fond commun.

Enfin la commission a également suggéré que soient annexés les documents suivants :

- mécanismes de financement préparé par le MINFIB ;
- la lettre d'intention de mise en œuvre du Fond commun.

2 S'agissant du positionnement des partenaires.

7 partenaires (Canada, Allemagne, Grande Bretagne, France, Banque Mondiale, PNUD, BAD, WWF, auxquels se sont joints FAO, Birdlife, IUCN et WCS se sont positionnés officiellement par rapport aux activités du programme.

D'une façon globale, ils ont conditionné leur appui par l'atteinte des déclencheurs généraux suivants :

- l'adoption d'une politique de contrôle ;
- l'adoption du plan de réforme ;
- l'adoption du plan de financement

De façon spécifique pour la France : le financement pourra être effectif après une décision positive des instances de décision propres au CDD et sous réserve de :

- l'atteinte du point d'achèvement ;
- la signature des contrats CDD (contrat de développement de la dette)
- le respect des échéances de remboursement.

Commentaire [A1] :

3 Matrice de financement

La matrice de financement se présente ainsi qu'il suit :

Partenaire	Montant estimé à allouer (en milliards)	durée	Période de mise à disposition de fonds	Composantes à financer	Mécanisme proposé	Conditionnalité
CANADA	4	4 ans	Mi-2005	2, 4, 5	Fond Commun Projets	
GRANDE BRETAGNE	10,6	4 ans	Mi-2004	Toutes	Fond Commun Trust Fund Projets	
ALLEMAGNE	13,8	2 ans	2004	Toutes	Trust Fund Projets	
FRANCE	5,6	3 ans	2005	2, 3	- Projet - appui budgétaire -Fond Commun	
WORLD BANK	9 (IDA) 6 (GEF)	4 ans	2005	Toutes	Appui budgétaire	

BAD	à négocier		2005	Toutes	Appui budgétaire projet	
PNUD	1,74	4 ans	2004	1	Projet	
FAO	0,358	3 ans	2004	2	Projet	
UE	à préciser					
WWF	9,052	3 ans	2004	2, 3	Projet	
WCS	1,8	4 ans	2004	3	Projet	
UICN	6,67	3 ans	2004	2, 3, 4, 5	Projet	
BIRDLIFE	1,3	4 ans	2004	3	Projet	

1\$=600

TOTAL PARTIEL : 71.020 millions de FCFA

NB : les détails de ces financements se trouvent en annexe.

Annexe 5 Coordination et suivi évaluation

Annexe 6 TDR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS**

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA COOPERATION ET DES PROJETS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE- WORK-FATHERLAND

**MINISTRY OF ENVIRONMENT
AND FORESTRY**

GENERAL SECRETARIAT

COOPERATION AND PROJECTS DIVISION

Draft Termes de Référence de la mission d'évaluation du PSFE 10 - 14 Mai 2004

(i) Objectifs et composantes du PSFE

1. Le PSFE, « Programme Sectoriel Forêts et Environnement » est conçu comme un programme national de développement sectoriel établi par le Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique forestière, mais ouvert au financement de tous les bailleurs de fonds, ainsi qu'aux contributions de la société civile et des ONG. L'approche programme adoptée dans sa mise en œuvre a été voulue par le Gouvernement pour mettre fin à la logique et à la dynamique des projets indépendants en cours dans ce secteur.

Par ce programme en effet, le Gouvernement voudrait disposer d'un tableau de bord qui lui permette d'assurer un bon suivi et un contrôle efficace des activités forestières et environnementales, en imprimant une dynamique d'ensemble aux efforts isolés que représentent les projets, veillant à ce qu'ils cadrent désormais avec les objectifs de développement macro-économique du pays.

2. Le PSFE se décline en cinq composantes opérationnelles ci-après qui correspondent à des lots d'activités suffisamment homogènes entre eux et différents les uns des autres pour faire l'objet d'une programmation et d'un suivi-évaluation séparés :

- La composante 1 relative à la gestion environnementale des activités forestières est destinée à assurer un maintien des équilibres écologiques par une maîtrise de la situation environnementale du Cameroun afin d'assurer un meilleur pilotage du secteur, de diffuser une information fiable, de sensibiliser les différents segments de la société camerounaise sur leur environnement et de mettre en œuvre des mesures améliorant la gestion de l'environnement ;
- La composante 2 a trait à l'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et la valorisation des produits forestiers. Il est attendu de cette composante qu'elle puisse permettre de finaliser le zonage du territoire, le classement

et la gestion entièrement sous aménagement des concessions forestières déjà attribuées, la mise en place d'une stratégie cohérente de contrôle des activités forestières, le renforcement d'un tissu industriel approprié et la gestion maîtrisée des PFNL ;

- La composante 3 concerne la conservation de la biodiversité et la valorisation des produits fauniques. Il est attendu d'elle qu'il soit mis en place un réseau d'Aires Protégées représentatif avec les structures de gestion adaptées, une gestion avec l'implication des populations, des mécanismes de financement assurant une couverture des charges récurrentes ;
- La composante 4 qui a trait à la gestion communautaire des ressources forestière et fauniques, se focalise sur le développement de la foresterie communautaire à travers l'accès et la gestion des ressources, le développement des initiatives de reboisement par les communautés et les collectivités et la gestion communautaire des ressources bois-énergie dans les provinces septentrionales ;
- La composante 5 qui a trait au renforcement institutionnel, à la formation et à la recherche, est une composante transversale qui vient en appui aux autres composantes pour doter chaque acteur, à commencer par l'administration forestière, des capacités nécessaires pour assurer son rôle. Il est attendu d'elle que le secteur dispose des capacités institutionnelles suffisantes pour atteindre les objectifs de la politique forestière.

I Contexte de la mission d'évaluation finale

La mission de suivi-évaluation du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) par le Gouvernement du Cameroun et les partenaires de la coopération internationale impliqués dans le secteur forêt et environnement s'est tenue à Yaoundé les 25 et 26 juin 2003 et a recommandé la tenue d'une mission d'évaluation d'une durée de deux semaines, organisée autour des points ci-après :

- Visites de terrain dans quelques provinces, au cours de la première semaine
- Un Forum national de concertation,
- Discussions entre les différentes parties.

Certaines activités préparatoires devraient nécessairement être entreprises avant la tenue de cette mission. Il s'agit de :

- Finalisation de l'étude d'impact socio-environnementale
- Finalisation de l'analyse économique du PSFE
- Clarification des procédures administratives et financières du PSFE au sein du MINEF
- Présentation d'un plan de réformes y compris la lettre de politique de contrôle
- Réunions interministérielles de préparation
- Edition et diffusion des documents du PSFE adoptés lors de la 4^{ème} mission de suivi

- Préparation de la matrice de financements sur fonds propres du MINEF et des appuis déjà convenus des partenaires internationaux.

II Objectif et organisation de la mission d'évaluation

2.1 Objectif de la mission

Cette mission d'évaluation, qui portera sur les aspects techniques, financiers, économiques sociaux, environnementaux et institutionnels, a pour objectif de permettre aux différents Bailleurs de fonds et Partenaires au développement, notamment à la Banque mondiale dont l'évaluation finale est un préalable à la détermination de la qualité et de la hauteur de son appui, de se positionner définitivement sur les composantes du PSFE qu'ils entendent accompagner dans leur mise en œuvre, en fonction de leurs cycles respectifs de programmation.

2.2 Résultats attendus

D'une manière générale, cette mission d'évaluation devra déboucher sur les résultats ci-après :

- Reconnaissance du début effectif du PSFE
- Les engagements conjoints du Gouvernement et des partenaires, ainsi que les déclencheurs des financements sont examinés et validés ;
- Le plan de réformes et la politique de contrôle du MINEF sont présentés aux participants
- Le montage opérationnel du programme proposé par le Gouvernement est validé ;
- Le mécanisme de suivi-évaluation du programme est examiné et validé;
- Les différents mécanismes de financement, y compris les mécanismes d'exécution budgétaire gouvernementaux sont adoptés ;
- La matrice de financement du PSFE est complétée par le Gouvernement et les partenaires internationaux ;
- Le budget du PSFE, restructuré conformément aux recommandations de la mission de juin 2003 sur la base de des matrices proposées par le Gouvernement et les Partenaires principaux, est connu ;
- Les PTA et le budget 2004 par composante et par province sont analysés et validés;
- Les Plans de Travail Annuel 2005 élaborés ;
- Le projet d'Accord de Partenariat est présenté par lettre au MINEF.

2.2 Déroulement de la mission

La mission se déroulera du 10 au 14 Mai 2004 à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé. Des réunions techniques préparatoires sont également prévues au cours des semaines du 26 Avril 2004 et 3 Mai 2004. Ces réunions porteront essentiellement sur la préparation des différents aspects devant faire l'objet des discussions lors de la mission. Il s'agit notamment des activités prioritaires (PTA transitoire (Juillet 04-Décembre 04) et PTA2005), les mécanismes de financement du PSFE, l'organisation et la coordination du programme.

Ces éléments feront par ailleurs l'objet des discussions en commissions et des présentations en plénière lors de la mission.

2.3 Structures organisationnelles de la mission

La mission sera conduite et coordonnée par Monsieur MADI Ali, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts (Chef de mission).

L'organisation de la mission et la mise à disposition de la documentation nécessaire aux membres incombent à la Direction de la Coopération et des Projets (DCP) du Ministère de l'Environnement et des Forêts qui sera appuyée pour la circonstance par des personnes-ressources et notamment des cadres du MINEF.

De manière pratique, les participants à la mission d'évaluation finale seront répartis en trois groupes de travail (Commissions) qui travailleront à tour de rôle avec des sous-groupes thématiques (à définir et à mettre en place). Il s'agit (i) du Groupe activités prioritaires du PSFE pour la phase transitoire et l'année 2005, (ii) du Groupe sur le financement du PSFE et (iii) du Groupe sur l'organisation et la coordination logistique du programme. Ces groupes examineront entre autres, les aspects ci-après :

- 1) Groupe sur les activités prioritaires : Résultats attendus, indicateurs & valeurs cibles du PSFE ; contenu des activités prioritaires (notamment Plan de réforme, contrôle forestier, instruments de gestion durable, lutte anti braconnage, foresterie communautaire) ; PTA (calendrier phase transitoire (Juil – Dec 04) et année 2005) ;
- 2) Groupe sur le financement du PSFE : Coûts des activités prioritaires, matrice de financement ; critères de déclenchement des financements ; plan de passation des marchés ; Renforcement financier du MINEF (SIGEFI).
- 3) Groupe sur l'organisation et coordination logistique du programme : Aspects institutionnels (*incl coordination et suivi-évaluation*) ; articulation avec les autres projets et la société civile ; pérennisation des actions entreprises.

2.4 Responsabilités des participants

Chef de mission

- Coordination générale de l'ensemble de la mission ;
- Gestion des réunions de synthèse ;
- Coordination du dialogue et de la communication entre les groupes et avec les autres projets et programmes ;
- Compte rendu à la hiérarchie (MINEF) et Communication avec les partenaires au développement ;
- Supervision et coordination du processus de validation des travaux ;

- Supervision du processus d'adoption d'un Aide-mémoire reflétant les vues consensuelles des parties et marquant le démarrage effectif de l'appui à la mise en œuvre du PSFE.

Président du Groupe de travail

- Superviser les travaux du groupe;
- Assurer la communication et la coordination au sein du groupe;
- Superviser la prise en compte des orientations du chef de mission dans la rédaction des documents thématiques du groupe;
- Participer aux réunions de synthèse et y inviter des présidents des sous-groupes autant que de besoin
- Animer la réflexion sur la thématique ;

Experts, membres de la mission

- Participer aux réunions de réflexion animées par le président du groupe ou le responsable thématique ;
- Participer aux entretiens, visites et débats organisés par la mission ;
- Exprimer les positions des institutions auxquelles ils appartiennent

2.5 Organisation de la mission et objectifs spécifiques

A) Chef de mission

Objectifs ➤ <i>Points particuliers</i>	Chef de mission
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec la hiérarchie et les administrations techniques concernées sur la préparation du PSFE; • Communiquer avec les partenaires sur les modalités de participation de chacun ; • Affiner les liens opérationnels entre le PSFE, le DSRP et le PNND ; • Etablir les conditions et les modalités des étapes suivantes ; • Evaluer les risques liés au programme. 	➤ Mr MADI

E) TRAVAUX A MENER PENDANT LA MISSION

Manuel d'exécution	Définir les procédures de mise en œuvre des activités du programme	M		DCP	
Budget de mise en œuvre	Elaborer un budget pour les quatre années	BM		DAG	

	de la première phase du PSFE				
Plan de passation des marchés	Elaborer un plan de passation des marchés pour la première année	PPM		Président commission/ DAG	
Budget de préparation	Elaborer un plan de travail pour la première année de la phase de mise en œuvre	BP		DCP	
Calendrier activités Phase I de mise en œuvre	Programmer les activités	CP	DCP		
Finalisation des déclencheurs SECAL et Basket Fund			A completer		
COSTAB – Banque			Fomete		
Préparation Aide-mémoire	Consigner les résultats de la mission	A	DCP		

Les formats électroniques des documents de support seront fournis au préalable. Chaque responsable de paragraphe devra remettre sa contribution au responsable principal du document. Les modalités de rédaction des documents (date et groupe) sont rappelées dans le calendrier synthétique avec les codes document.

F) Calendrier provisoire de la mission

Dates	Heures	Actions à mener
10 Mai	8H-9H	Enregistrement des participants
	9H- 10H30	Cérémonies d'ouverture officielle de la mission
	10H30 -11H	Pause- Café
	11H- 13H	Présentation logistique et organisation des commissions
	13H- 14H	Pause- Déjeuner
	A partir de 14h30	Démarrage des travaux en commissions
11 Mai	Toute la journée	Poursuite des travaux en commissions
12 Mai	Toute la journée	Restitution et validation des travaux en commissions
13 Mai	Matinée	Finalisation des mécanismes de Financement
	Après- midi	Rédaction de l'aide-mémoire
14 Mai	Matinée	Présentation de l'aide-mémoire et cérémonie de clôture
	Après midi	Présentation de l' Aide mémoire au MINEF

Annexe 7 Discours de clôture

**Excellence Monsieur le Haut commissaire de Grande Bretagne au Cameroun,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Conférence des Ministres en charge des Forêts
d'Afrique Centrale (COMIFAC),**

*Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopération, des
Organisations Non Gouvernementales, du secteur privé et de la Société Civile,*

Monsieur le Coordonnateur du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE),

Mesdames et Messieurs les Participants,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve une fois de plus devant vous pour procéder, au nom du Ministre de l'Environnement et des Forêts empêché, à la clôture des travaux de la 5^{ème} Mission d'évaluation Multi partenaires du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE), travaux qui sont parvenus à leur terme.

Pendant cinq jours, nous avons longuement discuté ; nous avons mené des négociations parfois âpres et éprouvantes; Mais aujourd'hui que nous sommes au bout de nos efforts en vue de conforter les bases de notre partenariat, le consensus est là : le PSFE est davantage consolidé sur le chemin de sa mise en œuvre. Il est désormais clair que le PSFE, c'est le Programme de l'avenir.

Il y a donc lieu de se réjouir plus particulièrement de ce que ces travaux aient été une occasion pour tous les partenaires du Secteur Forêts Environnement de se réunir autour d'une même table pour réfléchir et échanger de façon franche et constructive, sur la consolidation de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) qui en fait, a commencé depuis l'exécution du budget de mon département ministériel Exercice 2004.

Ces travaux auront été surtout, au-delà des divergences d'intérêts et de points de vues et comme nous l'avons souhaité à l'ouverture des travaux, un moment précieux et intéressant pour toutes les parties prenantes (Administrations publiques, Organismes de Coopération-Bailleurs de Fonds, Organisations non Gouvernementales, Société Civile, secteur privé), d'expérimenter et de consolider leur sens de partenariat et de concertation et de savoir placer leurs espoirs dans le Programme Sectoriel Forêts Environnement qui apparaît donc désormais comme la boussole de nos interventions, le passage obligé pour assurer une meilleure gestion de nos ressources au profit de tous.

**Mesdames et Messieurs,
Chers Participants,**

J'ose croire que les résultats des travaux auxquels nous nous sommes attelés pendant cinq jours nous permettront à terme, à travers le PSFE, de relever les principaux défis de notre Secteur et d'atteindre l'objectif de développement durable et rationnelle

des ressources naturelles. Il convient d'ores et déjà d'apprécier à sa juste valeur le consensus dégagé autour des objectifs clairement énoncés à l'ouverture desdits travaux, à savoir :

- *La finalisation et la validation des Programmes de Travail Annuel (PTA) des services centraux et extérieurs du MINEF, ainsi que le budget 2004 par composante ;*
- *L'élaboration des PTA de l'année 2005 ;*
- *L'identification des mécanismes de financement adaptés ;*
- *Le positionnement des partenaires par rapport aux différentes activités retenues ;*
- *La validation du montage institutionnel et opérationnel de coordination ;*
- *La validation des mécanismes de suivi évaluation.*

Aussi me plaît – il d'adresser très sincèrement à chacun de vous mes encouragements et mes vives félicitations pour l'ouverture d'esprit et l'esprit constructif dont vous avez su faire preuve tout au long de ces travaux. Je pense plus précisément aux Partenaires de Coopération Bilatérale et Multilatérale (Banque Mondiale, Coopération allemande, Coopération britannique, Coopération française, Coopération canadienne, Union Européenne, Coopération Japonaise, la FAO, WWF, UICN, et j'en passe) pour leur disponibilité constante manifestée dans le cadre de ce programme.

***Mesdames et Messieurs les Partenaires au Développement,
Chers Participants,***

Comme nous l'avons toujours dit lors des précédentes missions d'évaluation, le Gouvernement Camerounais attache une très grande importance au Programme Sectoriel Forêts Environnement parce qu'il est persuadé de son influence positive et évidente sur notre stratégie pour le bien être des populations. Vous pouvez donc vous rassurer de toute sa disponibilité à mettre en application les résultats de vos travaux en vue du développement économique et social du Cameroun.

Qu'il me soit permis en cette occasion solennelle de vous rappeler fortement que la mise en œuvre des recommandations pertinentes contenues dans l'aide mémoire qui vient d'être présentée, seront mises en œuvre conformément aux engagements déjà pris de façon conjointe dans le cadre du CAS III et l'initiative PPTE et en vue de l'assainissement du secteur forestier.

Mesdames et Messieurs,

Parvenus à ce niveau crucial de nos multiples concertations, il ne s'agit plus seulement de s'engager, mais il est surtout question d'agir, de respecter notre parole et davantage de coordonner nos actions communes. C'est pourquoi, je réitère mon invitation solennelle faite il y a cinq jours à l'ouverture des travaux, à traduire nos volontés respectives en activités concrètes susceptibles de rendre le PSFE plus efficient sur le terrain du développement.

S'agissant plus particulièrement de nos partenaires, nous espérons que leur engagement au cours des différentes phases de préparation et d'évaluation du PSFE, et surtout leur positionnement quant au financement des différentes activités du PSFE, est une preuve éloquente de leur détermination à soutenir les initiatives du Gouvernement en faveur de la gestion rationnelle et durable de nos ressources naturelles.

Sur ce, et vous souhaitant à tous un bon retour dans les lieux de résidence respectifs, je déclare clos les travaux de la 5^{ème} mission Conjointe Multi partenaires d'évaluation du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE).

Vive la Coopération Internationale !

Vive le Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE) !

Vive le Ministère de l'Environnement et des Forêts !

Vive le Cameroun !

Je vous remercie de votre bienveillance attention !

Annexe 8 Liste des participants